Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200174-DE

20200174

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Versement d'une subvention exceptionnelle de la CCCLA vers le CIAS

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 novembre 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER, Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à Bernard PECH.

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200174-DE

20200174

Suite à l'impact de la crise sanitaire liée au COVID 19, le budget annexe service d'aide à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale a vu son activité baisser.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal de la CCCLA au budget principal du CIAS **d'un montant de 300 000 €** pour couvrir le déficit prévisionnel 2020 du service aide à domicile. Le CIAS aura la charge du reversement de cette subvention vers le budget annexe aide à domicile.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal de la CCCLA au budget principal du CIAS d'un montant de 300 000€ pour couvrir le déficit prévisionnel 2020 du service aide à domicile. Le CIAS aura la charge du reversement de cette subvention vers le budget annexe aide à domicile.

DIT que le CIAS aura la charge du reversement de cette subvention vers le budget annexe aide à domicile.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS